

Critère **impératif 1.1-05** : le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa **douleur**

Soulager ce n'est pas improviser.
C'est questionner, mesurer, tracer,
adapter !



Médicamenteux ou non,
tout traitement antalgique
nécessite une réévaluation régulière